

ANNEXE 2 :

Classes et produits retenus dans le cadre du Dépôt de la
marque verbale « ENERGIES ALSACIENNES »

Classe 35 : *gestion, organisation et administration des affaires commerciales ; travaux de bureau*

Classe 36 : *Services de conseils et informations financières dans le domaine de la consommation d'énergie, de la rénovation du logement, d'installation énergétiques ; etc.*

Classe 37 : *Services de construction ; mise à disposition d'informations en matière de construction ; conseils en construction ; supervision (direction) de travaux de construction*

Classe 39 : *Distribution d'électricité ; distribution d'énergie ; distribution d'énergie renouvelable ; services d'informations et de conseils en matière de distribution d'énergie ; etc.*

Classe 40 : *Production de toutes formes d'énergie ; services de transformation d'éléments naturels (soleil, eau, vent) en énergie ; etc.*

Classe 42 : *Evaluations techniques concernant la conception (travaux d'ingénieurs)*